

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

19 AVRIL 2006

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA LANGUE DES SIGNES POUR
2004-2005⁽¹⁾

—

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET,
DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU SPORT
PAR MME ELIANE TILLIEUX ET M. DANIEL SENESAEL.

—

(1) Voir Doc. n°162 (2004-2005) n°1 à 5.

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------|-------------------|----------|
| 1 | Exposé | 3 |
| 2 | Discussion | 6 |

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport a examiné au cours de ses réunions des 20 décembre 2005 et 19 avril 2006(1) le rapport d'activités de la Commission consultative de la langue des signes pour 2004-2005.

1 Exposé

Mme Fraiture, Présidente de la commission consultative de la langue des signes remercie le président et tous les membres de la commission de l'accueil qui lui est réservé.

Elle espère que les travaux de la commission pourront être suivis d'applications concrètes sur le terrain. Il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs que la commission s'est fixés; lesquels sont très importants pour la communauté des sourds francophones de Belgique.

Elle espère le soutien et l'appui des membres du parlement pour permettre l'accès des personnes sourdes à la culture, à la formation, à la santé

(1)

Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Wacquier (Président), M. Bodson, M. Daerden, M. Diallo, Mme Docq, Mme Fassiaux-Looten (en remplacement de M. Devin), M. Janssens (en remplacement de M. Senesael), M. Senesael (Rapporteur), Mme Simonis, Mme Tillieux (Rapporteuse), M. Vervoort, M. Walry (en remplacement de M. Daerden), Mme Bertieaux, M. Boucher, M. Fontaine, Mme Lissens, M. de Clippele, Mme Corbisier-Hagon, M. Langendries, M. Thissen, M. Cheron et M. Galand

Ont assisté aux travaux de la Commission :

Mme Cornet, M. Elsen, Mme Kapompolé, M. Reinkin, Mme Schepmans, M. Walry : membres du Parlement

Mme Arena, Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

M. Eerdekens, Ministre de la Fonction publique et des Sports

Mme Fonck, Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé

Mme Monnier, conseillère ministre Arena

Mme Bonmariage, collaborateur au cabinet de M. le ministre Eerdekens

Mme Demillie, collaboratrice au cabinet de M. le ministre Eerdekens

Mme Gilman, experte du groupe PS

Mme Leprince, experte du groupe PS

M. Stampart, expert du groupe PS

Mme Lee, experte du groupe PS

M. Sohy, expert du groupe MR

Mme Ammi, collaboratrice au cabinet de M. le ministre Fonck

Mme Louant, experte du groupe cdH

M. Hayois, expert du groupe cdH

Mme M. Fraiture, Présidente de la commission consultative de la langue des signes

M. A. Klinkenberg, Vice-Président de la commission consultative de la langue des signes

M. P. Leleux, Membre de la commission consultative de la langue des signes

Mmes M. Jamart et A.M. Wauquaire, interprètes

et permettre une participation citoyenne des personnes sourdes ce qui ne sera possible que par l'application de la langue des signes dans notre communauté.

M. Klinkenberg rappelle tout d'abord **quelques chiffres** :

— 2 enfants sur 1000 présentent une déficience auditive sévère (>70dB) dépistée dans les deux premières années de vie (la moitié seulement la 1ère année)

— En Belgique, 18.000 enfants de moins de 15 ans ont une déficience auditive sévère

— En Communauté française, 30.000 adultes et 9.000 enfants sont déficients auditifs

Premières conclusions :

— L'importance d'un dépistage précoce

— La prise en charge multidisciplinaire impérative afin de garantir le développement de l'ensemble de leurs potentialités communicationnelles et langagières (visuelles et audiophonatoires)

Une certitude est que l'éveil intellectuel complet requiert l'acquisition du langage. Aux déficients auditifs sévères, une langue permet cette communication indispensable à son épanouissement : la langue des signes.

Une première question se pose :

Si des parents souhaitent pour leur enfant sourd un enseignement de et en langue des signes, que peuvent-ils faire ?

Cadre législatif de la reconnaissance de la Langue des Signes

Historique

Le 27 avril 1999, le Parlement de la Communauté française dépose un projet de décret pour reconnaître la Langue des Signes avec une résolution notamment en faveur de :

— La Charte des Sourds

— L'immersion en Langue des Signes dans l'enseignement

— L'interprétariat à la télévision

— La formation en Langue des Signes (Promotion sociale)

- Le soutien de programmes de promotion de la santé pour les personnes sourdes

Une étude universitaire (cofinancée par la Région wallonne et la Communauté française) en 2002 (ULB et Institut Marie Haps) avait pour objectif :

- D'évaluer la faisabilité de la reconnaissance de la langue des signes belge francophone (L.S.B.F.)
- D'établir l'inventaire des domaines d'activités concernés par cette reconnaissance
- De déterminer les mesures à prendre pour assurer l'usage de la L.S.
- D'identifier les obstacles à cette reconnaissance

En mars 2003, le rapport universitaire a été remis avec 75 recommandations. Les secteurs d'activités examinés sont :

- La communication et l'information
- Les services publics et administrations
- Les soins de santé
- Les loisirs : culture, sport, ...
- L'éducation et la formation

Le 22 octobre 2003, le Parlement de la Communauté française vote à l'unanimité le décret relatif à la reconnaissance de la L.S.B.F.

Le décret institue une Commission consultative de la L.S. chargée de remettre avis et propositions sur l'utilisation de la L.S. et les mesures d'exécution nécessaires pour une utilisation effective de la L.S.

Le décret fixe également la composition de la Commission consultative et son fonctionnement, ...

Les mesures d'exécution seront prises par le Gouvernement dans les différents domaines tels :

- l'accueil de la petite enfance
- l'enseignement
- la promotion de la santé
- la culture
- le sport

- l'audiovisuel
- la formation

Travaux de la Commission en 2004-2005

- Tenue de 6 réunions avec un taux de participation moyen de 84 %
- Elaboration du règlement d'ordre intérieur
- Analyse de l'étude universitaire et choix des recommandations prioritaires
- Mise sur pied de 4 groupes de travail :
- L'interprétation en L.S.
- L'enseignement
- L'audiovisuel
- L'aide précoce et la première enfance

Règlement d'ordre intérieur

Il a été remis à la Ministre Fonck pour être approuvé par le Gouvernement.

Recommandations prioritaires de la commission

La reconnaissance du droit de l'enfant sourd à un enseignement en langue des signes et en français.

La mise en place d'une commission pédagogique chargée :

- De réaliser un inventaire des besoins et un cahier des charges
- D'organiser une formation des formateurs sourds impliqués dans les formations des enseignants
- De constituer une méthodologie et du matériel pédagogique destiné aux formateurs
- D'inspecter les pratiques professionnelles impliquant les enseignants sourds et entendants spécialisés en langue de signes dans l'enseignement spécialisé de type 7

La reconnaissance de la profession d'interprète en L.S. (sa définition, ses compétences, sa formation, ses spécialisations à acquérir)

Remédier à la pénurie actuelle d'interprètes.

Harmoniser le fonctionnement des 2 services d'interprètes SISW et SISB.

Augmenter les émissions télévisées interprétées ou présentées en L.S. et/ou sous-titrées.

Réviser l'horaire actuel de diffusion du JT et des Niouzz.

Veiller à la présence de professionnels sourds au sein des équipes pluridisciplinaires chargées de l'annonce du diagnostic de surdité aux familles.

Les groupes de travail

Lors de leurs réunions, la communication a été rendue difficile par manque d'interprète (non accordé dans le décret). Il faudrait pouvoir remédier à ce problème.

Un premier rapport a été rédigé par le sous-groupe « Aide précoce et première enfance ». Il sera présenté ci-après par M. P. Leleux.

Les autres sous-groupes ont rédigé un rapport qui sera joint au rapport d'activités 2005-2006.

Les projets et perspectives pour 2005-2006 sont la poursuite des 4 groupes de travail et l'élaboration d'un plan stratégique quadriennal pour la promotion de la L.S. en Communauté française.

Présentation du rapport du sous-groupe « Aide précoce et première enfance » par son coordinateur M. Pierre Leleux

Sur le plan de la méthodologie, M. Leleux expose que le groupe de travail s'est basé sur une étude de faisabilité de la reconnaissance de la langue des signes en Belgique Francophone réalisée en mars 2003 par l'Institut Libre de Bruxelles – Institut Libre Marie Haps

Ce groupe de travail a défini 7 priorités :

Priorité I

Nous demandons que des moyens rapides soient accordés à l'ONE pour réaliser au plus tôt un dépistage précoce à l'ONE pour réaliser au plus tôt un dépistage précoce de la surdité au sein de l'ensemble des maternités en Communauté française de Belgique. L'ONE a été retenue parce qu'est le paracommunautaire qui a la compétence particulière en la matière.

Nous demandons aussi que la phase d'étude-pilote, si elle s'avère nécessaire, soit la plus courte possible. Un agenda précis de réalisation doit être défini par l'ONE.

Priorité II

Nous recommandons que l'ONE recrute dans son cadre, du personnel ayant une expérience

dans le domaine de l'éducation précoce de l'enfant sourd et de l'accompagnement parental. Le suivi multidisciplinaire de l'enfant et de ses parents devra favoriser les moyens d'une communication la plus complète possible, notamment grâce à la langue des signes. Multidisciplinaire, dans l'optique de la reconnaissance de la langue des signes, veut dire aussi que l'on vise des personnes qui ont une connaissance du vécu de la surdité.

Priorité III

Une formation du personnel à l'explication du dépistage aux parents est indispensable à court terme et en tout cas, avant la généralisation du dépistage. Ceci peut se faire notamment par une brochure préparée par le groupe de travail actuellement en place et diffusée par l'ONE dans les Maternités. L'avis de la CCLS sur le plan de formation et sur la brochure est souhaité avant diffusion.

On édite cette brochure maintenant parce que :

- le dépistage systématique de la surdité à la naissance prévue par l'ONE a été mise en route ;
- la reconnaissance de la Langue des Signes nécessite des actions de concrétisation réelle ;
- il existe des signes de danger pour la LS (qui se révéleront malheureusement bien réels).

Priorité IV

Nous recommandons que dans les premières années de la prise en charge de l'enfant sourd et de ses parents, des professionnels sourds soient présents au sein des équipes pluridisciplinaires.

Remarque importante : cette recommandation (43) d'intégration de personnes sourdes dans le cursus d'accompagnement a été choisie comme prioritaire à court terme par vote de l'assemblée plénière de la CCLS (08/03/2005).

Priorité V

En termes de principe général, nous recommandons, en cas d'implant cochléaire de favoriser la présence de la langue des signes dans l'environnement de l'enfant. On attirera l'attention des parents sur le rôle positif que joue la langue des signes, y compris pour l'acquisition du français. Il faut savoir que l'implant cochléaire ne s'applique pas à tous les enfants et que, de plus, il y a des échecs.

Priorité VI

Nous recommandons un système de crédits d'heures aux parents pour l'accès à des cours de

langue des signes selon des horaires compatibles avec leur vie familiale et professionnelle; les parents qui ont un enfant né sourd doivent apprendre à communiquer avec leurs enfants et il faut leur en donner les moyens financiers.

La même possibilité de crédits d'heures devrait être prévue pour les professionnels de la petite enfance en contact avec des enfants sourds (ex : milieu d'accueil).

Priorité VII

Nous recommandons que soient soutenues les initiatives destinées à promouvoir des lieux de vie impliquant l'usage de la langue des signes et l'importance des échanges sociaux entre enfants et adultes sourds : associations de jeunesse, animations culturelles, foyers de sourds, maisons de repos et toute autre initiative en ce sens, pour que les sourds puissent procéder à des échanges valorisants entre eux.

2 Discussion

Mme Tillieux pense que le problème de la surdit  et des cons quences qui en d coulent pour tout un chacun doit  tre au c ur de nos pr occupations.

Elle se r jouit de la proc dure qui a  t  retenue pour l'examen du rapport de la commission consultative. Le fait d'avoir pu demander l'avis des diff rentes autres commissions du parlement a permis d'approfondir le sujet, ce qui est bien n cessaire quand on sait que la politique d'int gration et d' galit  des chances de la personne sourde concerne tous les secteurs de comp tence de la Communaut  fran aise, qu'il s'agisse de la sant , l' ducation, l'enseignement, la formation, la petite enfance et la culture.

Elle rappelle que le d cret sur la langue des signes a  t  vot  en octobre 2003 et qu'il a fallu un peu de temps pour que les choses puissent se mettre en place et notamment la constitution de la commission consultative de la langue des signes.

Elle souhaite conna tre les difficult s rencontr es par la commission consultative lors de la r daction de ce premier rapport ainsi que les souhaits, les id es et les attentes de la commission.

Elle voudrait  galement savoir si dans l' laboration de ce premier rapport, la commission a pu rencontrer diff rentes associations ou l'ONE ou encore la F d ration francophone des sourds de Belgique et si ces organismes ont pu faire part de leurs propres recommandations.

Elle aimerait enfin savoir comment se d roulent les contacts et les  changes avec les membres du gouvernement. On apprend dans le rapport que la ministre de la sant  a commandit  un plan strat gique quadriennal budg tis  pour la promotion de la langue des signes. Elle aimerait conna tre les mati res couvertes par ce plan ainsi que son  tat d'avancement et si il a donn  lieu a une concertation avec les autres membres du gouvernement.

Mme Corbisier-Hagon souligne que le rapport de la commission consultative est le premier rapport qu'elle  tablit et que ce rapport est tr s complet.

Elle rappelle que lorsque l'on a vot  le d cret sur la reconnaissance de la langue des signes, on s'est rendu compte qu'il ne s'agissait l  que d'un premier pas. Elle se demande si les promesses faites   l' poque ont  t  tenues.

En ce qui concerne le d pistage de la surdit  n onatale, une somme est pr vue pour la premi re fois dans le budget 2006, il serait d s lors int ressant de conna tre le projet de la ministre   ce sujet.

Mme Corbisier-Hagon souhaite  galement savoir combien d'associations regroupe la f d ration de la langue des sourds. Par ailleurs au moment de l'adoption du d cret sur la langue des signes, le gouvernement s' tait engag    faire une liste des recommandations   retenir et des modalit s d'organisation   respecter dans le cadre d'un plan pluriannuel. Elle aimerait savoir o  l'on en est   ce sujet.

Enfin on a  voqu  la pr sence d'une personne connaissant le monde des sourds   l'ONE; elle se demande si cela est suffisant pour r pondre au probl me pos  par le d pistage dans la mesure o  il est assez difficile d'envisager que l'ONE agisse de la m me fa on que le fait du c t  flamand kind en gezin. La commission consultative a-t-elle une proposition   formuler   ce sujet?

M. Galand pense que l'on doit promouvoir la langue des signes qui doit  tre reconnue par les membres de la Communaut  fran aise comme une de leurs langues officielles.

La reconnaissance de la langue des signes est effectivement r cente et il y a un travail   faire notamment au niveau des parlementaires pour que ce statut de langue officielle soit pleinement effectif.

M. Klinkenberg, dans son expos , a  voqu  les dangers qui guettent la langue des signes; M. Galand souhaite savoir quels sont ces dangers.

M. Galand se demande  galement comment on peut, au niveau intrafrancophone, renforcer la

coopération entre la Commission communautaire française et la Région wallonne, les recommandations de la Commission consultative concernant également les compétences de ces dernières.

On a souligné également l'importance de l'apprentissage de la langue des signes par les parents ; cela paraît à M. Galand une priorité importante ; il se demande si à ce sujet un effort financier ne pourrait pas être fait au niveau fédéral via la sécurité sociale ou les allocations familiales. Il en va de même pour les problèmes liés à la formation des interprètes.

En ce qui concerne l'ONE, M. Galand a toujours déploré que l'ONE ait plutôt opté pour des travailleurs sociaux et des assistants sociaux plutôt que pour des infirmiers sociaux ; c'est un choix qu'il faut aujourd'hui assumer mais cela ne peut être une excuse pour ne pas organiser de façon rapide un dépistage le plus précoce possible.

Mme Fraiture confirme qu'elle est présidente de la Fédération francophone des sourds de Belgique qui regroupe 28 associations et centres à savoir des centres de rencontres pour sourds, des centres de loisirs, des centres sportifs et d'autre part des centres plus spécifiques, à savoir les services d'interprétation, les services sociaux, la commission de recherche de la langue des signes. La fédération ne reprend pas les écoles d'enseignement pour sourds ; elle tient une assemblée générale par an ; certains membres des associations font partie du conseil d'administration de la fédération, ce qui permet d'y relayer les demandes de la communauté des sourds.

La fédération a des relations avec son homologue de la Communauté flamande et des contacts ont lieu trois fois par an avec pour objectif de développer des projets communs. Il n'y a par contre pas de fédération germanophone des sourds, ils sont représentés dans la fédération francophone et dans l'association de Eupen.

En ce qui concerne les obstacles rencontrés par la commission consultative, M. Leleux signale le manque d'interprètes dans les groupes de travail. Lorsque l'on doit évoquer des problèmes difficiles, techniques, politiques, administratifs ou financiers, il est certain que sans interprète il est difficile de faire participer aux travaux les collègues sourds.

Le deuxième obstacle rencontré vient de ce que la commission touche à beaucoup de domaines et que souvent on éprouve des difficultés à connaître les interlocuteurs dans ces domaines. Il souhaiterait que l'on puisse avoir une certaine coordination ministérielle leur permettant

de connaître leurs répondants dans les divers domaines.

M. Leleux ajoute que les contacts avec l'ONE et les autres associations sont très intenses. Il a présenté au conseil d'administration et au conseil scientifique de l'ONE les projets en vue d'une formation des membres de l'ONE.

A propos des dangers pour la langue des signes, ils proviennent tout d'abord du manque d'interprètes ; il n'y a pas de statut d'interprète et il n'y a pas de valorisation de ce métier.

Le deuxième danger provient de cette idée réductrice que le sourd est quelqu'un à qui il manque quelque chose et que l'on va réparer cela par la technique et par du matériel performant. Certains déduisent que suite à ces interventions techniques, il n'est plus nécessaire de développer des langues gestuelles.

Le troisième danger vient de ce que dans le monde des sourds l'accès à la culture est vraiment déficitaire.

Dans cette communauté il y a beaucoup d'analphabétisme parce qu'il n'y a pas d'enseignement dans la langue des signes ce qui a pour conséquence que l'on manque de sourds diplômés. Pour pallier à ce manque de diplômés, il faudrait une volonté politique pour aboutir à une adaptation réglementaire afin de permettre que des personnes sourdes puissent participer à l'enseignement.

Il est vrai que l'ONE est surtout composé d'assistants sociaux et non pas d'infirmiers gradués, en conséquence il lui paraîtrait normal de ne pas demander à l'ONE de réaliser le dépistage. Il faut pour faire ce dépistage du personnel spécialement formé afin que cela puisse se faire à l'hôpital.

Par ailleurs, il faut que les parents, lorsqu'ils sont informés du diagnostic de surdité, puissent être accompagnés et il faudrait que ce soit par une ONE cohérente ayant eu une formation multidisciplinaire sur le problème de la surdité.

En évoquant les difficultés rencontrées par le conseil consultatif, M. Klinkenberg estime qu'il faudrait qu'il puisse disposer d'un répondant au parlement afin de savoir quelles sont les orientations qu'il faut prendre.

Une autre difficulté rencontrée, on l'a déjà évoquée, est la croyance que l'implant cochléaire est un véritable remède à la surdité. Il faut bien avoir présent à l'esprit que cet implant n'est qu'une amélioration et une aide mais qu'il ne constitue pas la solution.

Une autre des difficultés rencontrées, est la difficulté d'évaluer les budgets nécessaires, c'est pour-

quoi un relais avec les différents ministres est vraiment nécessaire.

Revenant au problème des dangers existants pour la langue des signes, M. Klinkenberg souligne tout d'abord la difficulté de sa définition. En ce domaine il faut arriver à ce que les personnes sourdes emploient véritablement la langue des signes et par ailleurs qu'elles connaissent le français.

L'autre danger, on l'a déjà dit, pour la langue des signes, c'est le manque d'interprètes. On connaît des cas d'étudiants universitaires qui par manque d'interprètes doivent interrompre leurs études. Il y a bien évidemment des formations qui existent ; M. Klinkenberg rappelle qu'il y a huit ans, était mis en place un comité de suivi ; il considère que la remise en place de ce comité de suivi est urgente afin de pouvoir identifier les problèmes et élaborer des propositions de solutions concrètes.

En ce qui concerne le dépistage de la surdité, Mme Fonck, ministre de l'enfance, de l'aide à la jeunesse et de la santé, précise qu'il ne sera pas organisé comme cela avait été prévu initialement par l'ONE qui emploie essentiellement des assistantes sociales.

L'objectif poursuivi est de faire un dépistage le plus précoce possible pour essayer de toucher un maximum d'enfants. La volonté est donc de faire ce dépistage dans les premiers jours de vie avant que la maman ait quitté la maternité ou, si ce n'est pas possible, d'inciter les parents à se rendre auprès de la consultation ORL de la maternité à quatre semaines de vie de l'enfant afin de réaliser le dépistage de la surdité.

Une autre volonté est de faire en sorte que les enfants sourds puissent être adressés le plus rapidement possible aux centres de références, l'objectif étant une prise en charge multidisciplinaire.

Au niveau budgétaire on a prévu au budget 2006 pour ce programme de dépistage un montant de 125.000 euros avec un budget complémentaire de 60.000 euros pour la coordination.

La ministre pense qu'au plus tard en septembre 2006 ce programme de dépistage précoce pourra être concrétisé.

Quant au statut des interprètes et au problème de la formation, le gouvernement travaille sur ces éléments dans le cadre du fameux plan quadriennal. Cela impliquera de faire un travail de budgétisation, un travail également de phasage dans les priorités à donner aux différentes mesures et il faudra également impliquer dans cela les autres échelons de pouvoirs.

A propos du comité de suivi de la langue des signes, la ministre se déclare favorable à sa remise en route ; elle devra s'entretenir à ce sujet avec la ministre-présidente, Mme Arena.

Le Président Wacquier estime qu'il serait intéressant pour le parlement que dans le rapport 2005-2006 la commission consultative puisse évaluer le suivi des recommandations qu'elle a formulées.

Revenant au problème de l'absence d'interprètes dans les groupes de travail de la commission consultative, Mme Tillieux souhaiterait savoir quelles sont les formations qui mènent au métier d'interprètes et quelles sont les pistes qu'il faut retenir pour lutter contre cette pénurie.

Mme Fraiture répond que la première chose qu'il faut réaliser c'est la valorisation de la profession d'interprète. Jusqu'à présent si l'on doit citer les services d'interprétation des sourds de Bruxelles, il n'y a qu'une seule interprète salariée ; pour le reste on fait appel à des interprètes indépendants complémentaires qui travaillent dans les centres de formation ou dans les écoles. Etant occupés en journée, leurs disponibilités sont moindres ; c'est pourquoi on a le sentiment qu'il y a peu d'interprètes disponibles.

Il y a une trentaine d'années, les interprètes étaient des personnes qui vivaient dans le monde de la surdité et qui ont acquis la langue des signes par immersion. Ensuite des cours de promotion sociale ont été mis en place et l'on a découvert un certain nombre de personnes motivées par l'apprentissage de la langue des signes et qui ont désiré par la suite devenir interprètes dans cette langue.

Depuis trois ans il existe, dans le cadre de la promotion sociale, une formation à horaire réduit. L'idéal serait de mettre en place une formation à temps plein de trois voire quatre années et cela de préférence au niveau universitaire.

M. Klinkenberg ajoute que dans la situation actuelle, pour pouvoir accéder à l'interprétariat, il faut déjà avoir suivi des cours de langue des signes. Ces cours de langue des signes doivent être suivis pendant quatre ans, ce qui permet d'acquérir un certain niveau à partir duquel on peut commencer les cours menant à la profession d'interprète. Ces cours se donnent en plus ou moins trois années et également en promotion sociale. Ces cours sont donnés dans deux écoles, une à Liège et une à Bruxelles. L'année dernière l'école de Liège a faillit interrompre la formation des interprètes parce qu'il n'y avait pas suffisamment de candidats. Pour éviter ce genre de situation, il faudrait éventuellement envisager d'accorder une dis-

pense pour que ces formations à l'interprétariat n'entrent pas dans le calcul du capital périodes.

A l'unanimité des membres présents, il a été fait confiance au Président et au rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

Les Rapporteurs, Le Président,

E. TILLIEUX P. WACQUIER

D. SENESAEL